

LE CHÔMEUR DÉCHAÎNÉ



4 pavillon BLOIS 15 rue Vincent Auriol Grande Résidence BP 159 - 62303 LENS Cedex
Tél : 03 . 21 . 70 . 04 . 60

Chômeurs en fin de droits

Le nombre de chômeurs au plus haut depuis 1999



SOMMAIRE

La Couv	1
Edito	2
Le Contrat d'insertion dans la vie Sociale.....	3
Le Contrat d'insertion dans la vie Sociale Suite.....	4
T.V.A Sociale.....	5
T.V.A Sociale Suite.....	6
Le nombre de chômeurs au plus haut depuis 1999.....	7
Nicolas Sarkosy veut "resocialiser" les chômeurs de longue durée.....	8
Nicolas Sarkosy veut "resocialiser" les chomeurs de longue durée Suite.....	9
Infos pratiques: Chômeurs en fin de droits.....	10
Infos pratiques: Chômeurs en fin de droits.....	11
Emmanuel Da Sylva.....	12
Recettes du mois.....	13
Mot d'auteur, trucs et astuces, Testez vos connaissances....	14
Abonnement + adhésion.....	15
Chomique. Agenda.....	16

LE CHÔMEUR DÉCHAÎNÉ

Directeur de la publication :
Pierre Deneux

Imprimerie :
Association pour le Droit au Travail
N° CPPAP : 72 365

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION

EDITORIAL

Sarkozy et la télévision

Baisse des charges patronales, fin des 35h et hausse de la TVA : Nicolas Sarkozy « libère le travail » et étouffe salariés et consommateurs. Diminuer le coût du travail en faisant payer les consommateurs à la place des entreprises. Comme prévu, le principe phare du « projet 2012 » adopté par les militants de l'UMP le 28 janvier a été repris par Nicolas Sarkozy, lors d'une allocution télévisée. Le président a annoncé une hausse du taux de TVA de 19,6 à 21 % et deux points de plus pour la CSG sur les revenus financiers, pour compenser l'exonération des cotisations patronales qui financent la branche famille de la sécurité sociale (les allocations familiales) sur les salaires de 1,6 à 2,1 fois les Smic. Avec un fol espoir : voir les entreprises embaucher plus par la seule grâce de cet allègement mécanique de charges.

Le président français, expérimentait le squat assumé des principales chaînes. Comme en Hongrie dont personne n'a entendu Sarkozy condamner le nouveau régime préfasciste qui glisse doucement vers la pensée unique, celle qui s'incruste dans les consciences. Pas plus qu'il ne trouve à redire contre les républiques (?) d'Asie centrale héritières directes de l'URSS mais possédant des métaux rares et des produits pétroliers. Des dictatures fascistes.

Oui, je sais, il faut faire attention aux mots trop forts, aux mots qui finissent par perdre leur signification. Cette OPA sur des millions de téléspectateurs pour leur offrir les mots et les idées subtilisés au monde de la finance et au Front National ? Si ça marche, si le monde médiatique ne couine pas trop fort, « ils » recommenceront en essayant de faire mieux la prochaine fois. Tout est question d'habitude et de dosage. Cela s'appelle l'homéopathie...

Cela nous rappelle l'Union soviétique : les chaînes uniques présentes sur onze fuseaux horaires et dont le pouvoir organisait le décalage pour que la bonne et unique parole soit partout diffusée à l'heure du bortsch. Cela nous rappelle aussi la Russie à partir du début des années 2000 quand Vladimir Poutine a mis progressivement la main sur toutes les chaînes, privées et publiques, pour imposer son point de vue et, notamment, transformer le conflit russo-tchéchène en guerre de religion, en guerre contre le « terrorisme ». Il n'a fallu que quelques années et quelques campagnes et un maximum de pression contre la presse pour que l'opinion publique se retourne contre les Tchétchènes.

Nicolas Sarkozy profite des pleins pouvoirs qu'il s'est progressivement attribué, des fichiers qu'il contrôle grâce à une police aux ordres, à la veille permanente sur Internet, aux préfets, aux journalistes qu'il câline, aux chômeurs qu'il entretient et multiplie comme une armée de l'ombre supplétive pour étouffer la démocratie. Atterré par le frémissement provoqué par François Hollande et Jean-Luc Mélenchon, il révèle à la fois sa rage et ses projets encore subliminaux. Le président et son parti estiment donc que, la situation politique devenant pour eux difficile, il pouvait être payant, après avoir piqué les mots de l'extrême droite, d'appliquer ses méthodes. De glisser vers une dictature plus ou moins bien éclairée.

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

Le "contrat d'insertion dans la vie sociale" (CIVIS) s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus (soit jusqu'à leur vingt sixième anniversaire) rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Les titulaires d'un CIVIS sont accompagnés par un référent. La durée du contrat est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'Etat sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

A savoir

Le CIVIS n'est pas un contrat de travail mais un dispositif destiné à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Quels bénéficiaires ?

Le CIVIS concerne les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus qui ont un niveau de qualification inférieur ou équivalent au bac général, technologique ou professionnel (y compris les bacheliers qui n'ont pas de diplôme de l'enseignement supérieur) ou ont été inscrits comme demandeurs d'emploi au minimum douze mois au cours des dix-huit derniers mois.

Les bénéficiaires d'un CIVIS sont affiliés au régime général de sécurité sociale pour les périodes pendant lesquelles ils ne sont pas affiliés, à un autre titre, à un régime de sécurité sociale.

Quel est l'objectif visé ?

Le CIVIS a pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur projet d'insertion dans un emploi durable ou dans leur projet de création ou de reprise d'une activité non salariée. L'accompagnement personnalisé proposé est adapté aux difficultés rencontrées, à la situation du marché du travail et aux besoins de recrutement. Il vise à lever les obstacles à l'embauche et à développer ou restaurer l'autonomie des jeunes dans la conduite de leur parcours d'insertion. Il peut comprendre des mesures d'orientation, de qualification ou d'acquisition d'expérience professionnelle..

La première période de trois mois doit déboucher sur la construction d'un parcours d'accès à la vie active, à partir de propositions :

D'emplois

De formation professionnalisante, pouvant comporter des périodes en entreprise, dans un métier pour lequel des possibilités d'embauche sont repérées ;

D'actions spécifiques pour les personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion,

D'assistance renforcée dans une recherche d'emploi ou une démarche de création d'entreprise.

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) Suite

Pour les personnes d'un niveau de formation VI, V bis (jeunes n'ayant aucun diplôme et jeunes ayant prolongés leurs études jusqu'à la fin de la 1ère année de CAP ou de BEP) ou V sans diplôme (jeunes entrés en deuxième année de CAP et BEP sans obtenir de diplôme et jeunes sortis de formation initiale en seconde ou en première) l'accompagnement personnalisé et renforcé est assuré par un référent unique ; au cours du premier trimestre du CIVIS, le référent assure une fréquence hebdomadaire des contacts.

Les actions menées dans le cadre du CIVIS peuvent comprendre des mesures de lutte contre l'illettrisme.

Quelles sont les caractéristiques du contrat ?

Le CIVIS est signé, d'une part, au nom de l'Etat, par la mission locale ou PAIO et, d'autre part, par le jeune. Il mentionne les actions destinées à la réalisation du projet d'insertion professionnelle ainsi que l'obligation pour le jeune d'y participer. Il précise la nature et la périodicité, au moins mensuelle, des contacts entre la mission locale ou la PAIO et le bénéficiaire. Le CIVIS est conclu pour une durée d'un an. Il peut être renouvelé pour une durée maximale d'un an lorsque l'objectif d'insertion professionnelle n'est pas atteint.

Pour les jeunes de niveau de formation V bis et VI, le CIVIS peut être renouvelé par périodes successives d'une année, jusqu'à la réalisation du projet d'insertion professionnelle.

Dans tous les cas, le CIVIS prend fin :

Au terme de la période d'essai débouchant sur un emploi d'une durée au moins égale à six mois ;

Six mois après que son bénéficiaire a créé ou repris une activité non salariée ;

Lorsque son bénéficiaire atteint son 26e anniversaire.

Il peut également être mis fin au CIVIS de manière anticipée en cas de manquements de son bénéficiaire à ses engagements contractuels. Dans ce cas, après avoir invité l'intéressé à fournir ses explications, le représentant légal de la mission locale ou de la PAIO, sur proposition du référent, peut décider la résiliation du contrat. Cette décision, qui doit être motivée, est notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception au bénéficiaire du CIVIS ou à ses parents (ou représentants légaux) lorsque celui-ci est mineur (ou majeur juridiquement reconnu incapable).

Nonobstant les dispositions relatives à la fin du CIVIS, le jeune signataire d'un tel contrat peut, à sa demande, être accompagné dans l'emploi pendant une durée d'un an.

Quel est le montant de l'aide qui peut être versée au jeune ?

Le titulaire du CIVIS peut, s'il est âgé d'au moins 18 ans, bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles il ne perçoit ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Le bénéfice de cette allocation est ouvert, par le préfet, à compter de la signature du CIVIS ou à compter du jour du 18e anniversaire du bénéficiaire, et pour toute la durée du contrat, dans la limite de 1 800 euros par an.

Lorsqu'elle est accordée, l'allocation est versée mensuellement à terme échu, au nom de l'État, par l'Agence de services et de paiement (ASP, nouvel établissement public administratif ayant repris les missions précédemment dévolues au CNASEA).

Le montant mensuel de l'allocation, qui ne peut excéder 450 euros, est proposé par le représentant de la Mission locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou de la PAIO ou toute personne dûment habilitée par lui. Pour déterminer ce montant, il est tenu compte de la situation personnelle de l'intéressé, de son projet d'insertion professionnelle et du nombre de jours pendant lesquels il n'a perçu aucune des rémunérations ou allocations mentionnées ci-dessus.

Le montant de l'allocation par jour varie de 0 à 15 euros, par tranche de 5 euros.

Le bénéficiaire de l'allocation déclare chaque mois à la Mission locale ou à la PAIO ou à toute personne dûment habilitée par elles, les éléments nécessaires à la détermination du montant mensuel de l'allocation, notamment les périodes pendant lesquelles il a perçu des rémunérations ou allocations, ainsi que leur montant. Il certifie la sincérité des informations communiquées, sous peine de s'exposer au reversement des sommes indûment perçues.

Le point sur la TVA sociale

Rien ne garantit que la baisse des cotisations sociales soit répercutée sur les prix à la consommation, pour les raisons suivantes...

Magnanime avec les patrons — surtout les plus gros — pour lesquels il roule et qu'il bichonne — plus de 170 milliards d'€ de niches fiscales et sociales leur sont offerts à l'année —, le gouvernement s'arrange pour limiter au maximum les contraintes quand il fait passer des mesures les concernant. Par exemple, la loi sur la fameuse «prime dividende» ou «prime de 1.000 euros» comportait volontairement des failles qui permettaient aux employeurs de la minimiser. De même, pour faire croire qu'il oblige les entreprises à faire preuve de responsabilité vis-à-vis de leurs salariés, le gouvernement agite parfois la menace de sanctions... qui s'avèrent très simples à éviter. Ainsi, la mise en place d'«accords obligatoires sur la gestion des âges» du «plan seniors» de 2008 est complètement bidon.

Il est donc évident qu'en ficelant une loi sur la TVA sociale, le gouvernement s'arrangera pour ne fixer aucune contrainte ferme et sérieuse visant à entraver la tendance des entreprises à garder pour elles la majeure partie du produit de la baisse des cotisations.

Pour preuve, le cas emblématique de la baisse de la TVA sur la restauration : l'impact de ce cadeau fiscal de 3 milliards d'€/an sur les embauches et sur les prix a été quasi nul. A cela s'ajoute un phénomène bien connu des économistes, la rigidité des prix à la baisse ou «effet de cliquet» : en effet, si les prix augmentent facilement, ils ne diminuent que très difficilement. L'exemple le plus représentatif est celui de l'essence : quand le cours du baril monte, les prix à la pompe s'envolent mais quand il baisse, les prix restent quasiment les mêmes. Ainsi, les grandes compagnies pétrolières du CAC 40 engrangent des profits record (tout en étant exonérées de l'impôt sur les sociétés).

2. La TVA sociale menace notre protection sociale. En effet, une cotisation et une taxe n'atterrissent pas au même endroit : la première va à la Sécu, la seconde à l'État. Si la Sécu a été mise en place à la sortie de la Deuxième guerre mondiale, c'était pour éviter que l'argent de la protection sociale puisse servir à financer la guerre ou autre chose via une décision de Parlement. On retombe ici dans ce travers, puisque rien n'assure que l'argent récupéré par la TVA sociale ira et restera bien à la Sécu.

On sait déjà que le plus gros débiteur de la Sécu, c'est l'Etat qui, par milliards (les chiffres varient selon les sources), traîne des pieds à rembourser ce qu'il lui doit : taxes sur l'alcool et le tabac non reversées, exonérations/allègements de "charges" non compensés... En 2008, dans un communiqué, le syndicat Force Ouvrière estimait à ce propos qu'«il n'est plus acceptable que le déficit de la Sécurité sociale relève plus d'un détournement de fonds que d'une véritable carence de notre système». Compte tenu des déficits actuels, il y a de fortes chances que demain, une partie de cet impôt soit récupérée pour combler la dette de l'Etat sur simple vote parlementaire. Autre effet collatéral à moyen/long terme : cette TVA antisociale ouvre la voie à une privatisation de la protection sociale en faveur des assurances privées.

3. La TVA sociale répond à une demande d'organismes patronaux qui prétendent que, pour améliorer la compétitivité, il faut diminuer les cotisations. Mais le problème de la compétitivité de la France est très peu lié à la question du coût du travail : il faut savoir que depuis 1990, le poids de nos cotisations sociales a baissé de 17 points ! De plus, le coût du travail, notamment dans l'industrie, est équivalent en France et en Allemagne, alors que l'industrie allemande s'en sort mieux que l'industrie française.

TVA SOCIALE SUITE

Ensuite, avec le dumping social exacerbé voulu par la mondialisation économique, ce n'est pas avec deux ou trois points de TVA qu'on va concurrencer les produits chinois. En mettant à contribution les consommateurs en cette période de quasi récession, le gouvernement met la charrue avant les bœufs. Car la faible création d'emplois productifs sur notre territoire et les problèmes de compétitivité des entreprises françaises sont d'abord liés à leur insuffisante capacité d'innovation, provenant d'un effort de recherche et développement trop faible et de politiques publiques favorisant les bas salaires. La TVA sociale n'apportera aucune solution à ce manque de vision, qui sabre toute politique industrielle et de recherche volontariste.

4. La TVA est un impôt dégressif dont la charge baisse quand le revenu augmente, à l'exact opposé de l'impôt sur le revenu. Injuste par excellence, la TVA pèse aujourd'hui en moyenne 11,5% sur le revenu des 10% les plus pauvres, qui le dépensent intégralement et le réinjectent dans l'économie, contre 5,8% sur le revenu des 10% les plus aisés, qui épargnent et placent une part non négligeable de leurs excédents budgétaires. En cette période de crise où des plans de rigueur aux conséquences récessives sont déjà mis en place, faisant fi des leçons de l'Histoire, l'adoption d'une TVA sociale est des plus malvenue.

5. Avec la TVA sociale, non seulement la baisse des produits «made in France» n'est pas garantie, mais le prix les produits «made in ailleurs» va grimper. Or, la plupart de ces marchandises ne sont pas du tout fabriquées chez nous. En attendant que la France se mette à les produire, le consommateur, dindon de la farce, paiera en aval l'addition de la «lutte contre les délocalisations» alors que celle-ci aurait dû être menée en amont.

CONCLUSION : Si les salariés du privé peuvent espérer s'y retrouver du fait d'une diminution de leurs cotisations (ce qui n'est pas du tout sûr...), les fonctionnaires, les retraités, les étudiants et les chômeurs y perdront à coup sûr, et largement.

Mais revenons à la source du problème...

Pourquoi les caisses de la protection sociale se vident-elles ? Parce que, hormis la CSG qui taxe aussi les revenus du patrimoine ou de placements, le financement de la protection sociale s'appuie exclusivement sur les revenus du travail. Or, l'emploi s'amenuisant (et nous persistons à dire que ce phénomène est délibéré : le chômage et la précarité sont des choix économiques et politiques), ses recettes diminuent.

Qui est responsable de la disparition des emplois ? Qui en tire bénéfice, et même grassement ? C'est là qu'il faut taper : chez ceux qui continuent à s'enrichir en détruisant/dégradant les emplois. Ces irresponsables, tels des industriels qui abandonnent leurs sites en laissant derrière eux des friches et de la désolation, font fructifier leur capital en se passant de l'économie réelle. C'est pourquoi nos politiques doivent les obliger à remettre les pieds sur terre en contribuant à leur tour et en conséquence au financement de notre protection sociale.

On sait que les petites entreprises s'acquittent de leur impôt sur les sociétés à hauteur de 33% alors que les grandes n'en paient que 8% voire zéro. Pour les aider, il faut impérativement corriger ce déséquilibre. En France, proportionnellement, les petits paient plus que les gros, et les gros peuvent faire fructifier leur capital en dehors de toute contribution collective. Ces iniquités fiscales accumulées nuisent à la demande intérieure et à l'activité du pays.

Commençons déjà par remettre à plat l'ensemble de notre système fiscal et à en finir avec ces «niches» et ces «dérogations» qui ne profitent qu'aux mieux lotis, ruinent l'Etat et appauvrissent par ricochet la collectivité toute entière. Si une partie de cette masse d'argent ainsi captée et coincée en haut redescend vers le bas pour irriguer à nouveau l'économie, celle-ci aura plus de chances de redémarrer qu'en continuant à taxer la population via des plans d'austérité contre-productifs ou une TVA antisociale mal embouchée.

Source actuchômage

Le nombre de chômeurs au plus haut depuis 1999

Le chômage a explosé en 2011, atteignant 2,87 millions de demandeurs d'emploi sans activité en décembre, soit 152.000 de plus qu'en décembre 2010 (+5,6%), selon des chiffres du ministère du Travail publiés mercredi 25 janvier.

Sur un mois, le nombre de demandeurs d'emploi de cette catégorie est en hausse de 1% (+29.700 personnes).

En incluant ceux qui ont exercé une activité réduite (catégorie A + B et C), le ministère recense 4,27 millions demandeurs d'emploi fin décembre, soit une hausse de 25.900 personnes sur un mois (+0,6%) et de 225.200 en plus sur l'année (+5,6%).

Avec les DOM, ce chiffre passe à 4,53 millions fin décembre.

Les seniors sont les plus touchés par cette envolée du chômage puisque sur les 152.000 demandeurs d'emploi de plus en 2011, plus de la moitié ont plus de 50 ans (83.800, soit une hausse de 16% sur un an).

Chômage de longue durée en hausse

Les femmes aussi sont particulièrement concernées: avec 7,5% de demandeuses d'emploi sans activité en plus en un an, à 1,39 million.

Le chômage de longue durée continue aussi de se creuser significativement. En décembre, 1,61 million de demandeurs d'emploi (catégorie A, B et C) étaient inscrits à Pôle Emploi depuis plus d'un an, soit une hausse de 6,2% sur un an et de 0,6% sur un mois.

Les demandeurs inscrits depuis au moins 3 ans progressent même de 22,5% en 2011, à 424.800 personnes.

Les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont quant à eux en hausse de 2,8% sur un an, à 455.600 personnes.

Nicolas Sarkozy veut «resocialiser» les chômeurs de longue durée

«Ceux qui n'ont plus d'activité professionnelle depuis au moins deux ans, tous sans exception, se verront proposer soit une formation, soit un emploi, soit un processus de resocialisation», a-t-il dit.

Avec Nicolas Sarkozy, l'astuce a toujours consisté à supprimer plus ou moins ouvertement quelque chose — des effectifs, un budget, un dispositif... — puis à le rétablir à la portion congrue, mais à grand renfort de communication pour faire croire à la générosité et à l'efficacité de son action. L'utilisation de ce procédé (je te coupe un bras, puis je te le remplace par une prothèse bas de gamme le moment opportun) revient à plusieurs reprises dans ses annonces à l'issue du «sommet» du 18 janvier — torché en 4 heures —, énième montagne qui a accouché d'une souris.

D'abord, parlons gros sous. Notre président a mis 430 millions d'euros sur la table pour financer ses mesurette pré-électorales... Une bagatelle à côté du sérieux tour de vis récemment infligé au budget de la mission Travail & Emploi pour l'année 2012 : une baisse de 12,1% par rapport à 2011, soit une amputation drastique de 1,39 milliard d'euros en pleine montée du chômage, au nom de la réduction des déficits publics. En comparaison, le "redéploiement" de ces 430 millions de "crédits déjà existants" fait office d'aumône... et d'attrape-couillon.

Selon Eric Heyer, économiste à l'OFCE, «le montant annoncé est ridicule !» Il souligne dans L'Expansion que si Nicolas Sarkozy consentait à supprimer le dispositif de défiscalisation des heures supplémentaires, qui coûte 4,5 milliards d'euros par an, le soutien financier de l'Etat à l'emploi pourrait être multiplié par dix.

Ici, Les Echos nous expliquent comment ces 430 millions seront répartis.

Revoilà l'astuce ! On note qu'après avoir supprimé 1.800 postes à Pôle Emploi l'année dernière, 1.000 embauches express sont prévues : des petits nouveaux en CDD qu'il faudra former rapidement, puis jeter au bout d'un an. On imagine que, parmi eux, il y aura pas mal de contrats aidés. Sauf que ces CDD ne seront pas alloués qu'à Pôle Emploi mais déployés sur l'ensemble du service public de l'emploi (c'est-à-dire aussi les missions locales, maisons de l'emploi, etc...). Soyons réalistes : 1.000 CDD supplémentaires alors qu'en ce moment, ce sont 1.000 chômeurs par jour qui s'inscrivent, avouez que l'opération est désespérée.

S'ensuivent une rallonge de 100 millions pour "booster" le chômage partiel (alors que son financement s'est élevé à... 600 millions d'euros en 2009, puis a été stoppé en 2010) + 40 millions pour «former plutôt que licencier» des salariés dans les secteurs en crise, 100 millions pour une offre promotionnelle «zéro charges TPE» censée leur permettre d'embaucher des jeunes de moins de 26 ans payés au Smic, 150 millions pour un nouveau «plan pour les chômeurs de longue durée» (on se souvient du fiasco des précédents...) et — clou du spectacle — la promesse d'une «réforme radicale» de la formation professionnelle alors que celle-ci est particulièrement mal en point. Nicolas Sarkozy a d'ailleurs reconnu que moins de 10% des chômeurs y ont accès. Comment, subitement et en si peu de temps, compte-t-il y remédier ?

Nicolas Sarkozy veut «resocialiser» les chômeurs de longue durée Suite

Dans ce contexte, Nicolas Sarkozy nous régurgite exactement le même discours qu'il y a un an : il avait dit que Pôle Emploi recevrait «dans les trois mois» tous les chômeurs de longue durée afin de leur proposer «soit une formation [supposée] qualifiante, soit un emploi [un pauvre CUI]». Aujourd'hui, il ne cible plus que les chômeurs de longue durée inscrits à Pôle Emploi depuis plus de deux ans, soit 240.000 personnes rien qu'en catégorie A.

Sauf que l'Elysée ne prévoit de débloquer que 16.000 entrées en formation supplémentaires. Pour tous les autres, ce sera... un contrat aidé !

Pour les quelques chanceux à qui on accordera une formation, de quel type sera-t-elle (qualifiante et suffisamment longue, ou «commando») ? Le chômeur aura-t-il son mot à dire ? On en doute. Et revoilà l'astuce : après avoir supprimé l'AFDEF (allocation accordée aux chômeurs qui épuisaient leurs droits en cours de formation et dont le montant équivalait à leur ARE) pour la remplacer par la misérable R2F (un forfait de 652 €/mois) limitée à 2011, le voici qui, bon prince, prolonge le dispositif en 2012 ! Avec 652 €, le chômeur de très longue durée, forcément en fin de droits, devra assurer son ordinaire + les frais inhérents à son stage : nourriture, transport, tenue vestimentaire, etc. A l'issue de la formation, l'intéressé serait obligé d'accepter l'offre d'emploi proposée (si elle existe !) : on en revient aux éternels CUI, solution de facilité par excellence. Le tout visant à améliorer in extremis les chiffres du chômage, puisque les chômeurs en formation basculent en catégorie D et ceux en CUI en catégorie E.

Le gros point noir, c'est «le processus de resocialisation» que Nicolas Sarkozy a évoqué en dernier recours, sans plus de précision. Va-t-il ouvrir des centres d'éducation pour les chômeurs de longue durée, considérés comme des délinquants ou des malades mentaux ? Les conseillers Pôle Emploi devront-ils déployer des talents de psychiatres ? Tout cela est limite répugnant. Pour «resocialiser» les chômeurs et les sortir de l'«assistanat», ce sont de véritables emplois correctement rémunérés qu'il faudrait créer, et rien d'autre ! De toutes ces broutilles électoralistes, nous n'avons que faire.

Soucre Actuchomage



INFOS PRATIQUES

Chômeurs en fin de droits : avez-vous droit au RSA ou à l'ASS ?

Les demandeurs d'emploi dont l'allocation chômage arrive à terme peuvent recevoir un revenu minimum, sous conditions de ressources : l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou le revenu de solidarité active (RSA).

L'allocation de solidarité spécifique est versée par Pôle emploi aux demandeurs d'emploi qui justifient de cinq ans d'activité salariée au cours des dix années précédant la fin du contrat de travail et qui disposent de ressources mensuelles inférieures à 1 075,90 € (1 690,70 € pour un couple).

Les formalités pour demander l'ASS

Ils n'ont en principe aucune démarche à effectuer : Pôle emploi leur adresse directement les formulaires nécessaires à la constitution de leur dossier de demande d'ASS. En plus de ses certificats de travail, des attestations de formations rémunérées et autres justificatifs relatifs aux enfants, le candidat à l'ASS est tenu de fournir son dernier avis d'imposition, puis, dans un second temps, le cas échéant, les bulletins de salaire de son conjoint, partenaire pacsé ou concubin.

Sont prise en compte toutes les sommes imposables perçues par le foyer au cours des douze mois civils qui précèdent le dernier jour indemnisé en ARE, ce qui signifie que ne sont pas intégrées dans le calcul des ressources les prestations familiales et l'allocation logement, par exemple.

ASS à taux plein ou ASS différentielle ?

Le montant de l'ASS est fixé à 15,37 € par jour (461,10 € pour un mois de trente jours). Elle est versée à taux plein lorsque les ressources mensuelles du bénéficiaire ne dépassent pas 614,60 € (1 229,60 € pour un couple). Si les ressources du chômeur se situent entre 614,80 € et 1 075,90 € (de 1 229,60 € à 1 690,70 € pour un couple), le montant de l'ASS est réduit.

Par exemple, Paul, vingt ans d'expérience professionnelle, est arrivé au terme de son indemnisation. Le salaire de sa femme atteignant 1 500 € net par mois, il peut prétendre à une ASS différentielle de 190,70 € en juin (1 690,70 € — 1 500 €). Tous les 182 jours (six mois), Pôle emploi demande au bénéficiaire de déclarer ses ressources, afin de vérifier qu'il répond toujours aux critères demandés.

RSA : en fonction des ressources et de la composition du ménage

Certains chômeurs non éligibles à l'ASS parce qu'ils n'ont pas travaillé cinq années au cours des dix ans précédant la rupture de leur contrat de travail sont parfois éligibles au revenu de solidarité active (RSA).

Il est conseillé de se rendre sur le site de la CAF pour déterminer ses droits au RSA. La demande de cette prestation sociale s'effectue auprès de la caisse d'allocations familiales ou de la Mutualité sociale agricole.

Le montant du RSA dépend de la composition de la famille et de l'ensemble des revenus perçus en moyenne par le ménage au cours des trois mois précédant la demande (salaire, indemnité de chômage ou pension de retraite du conjoint, pensions alimentaires, revenus de placement ou d'épargne...), à l'exception de certaines aides : allocation de rentrée scolaire, majorations pour âge des allocations familiales, bourses d'études...

INFOS PRATIQUES SUITE

L'allocataire déclare sur l'honneur ses ressources - aucune pièce n'est donc à transmettre -, mais ses revenus seront vérifiés l'année suivante auprès du service des impôts. Ensuite, chaque trimestre, il reçoit une déclaration de ressources à compléter pour actualiser son profil et, le cas échéant, redéfinir le montant de son RSA.

Le montant forfaitaire du RSA en 2012

Certains chômeurs en fin de droits n'exerçant aucune activité percevront au maximum le montant forfaitaire du RSA. Il est diminué d'un forfait pour tenir compte de l'aide au logement (56,99 € pour une personne, 113,98 € pour deux, 141,06 € pour trois et plus). Les chiffres du tableau ne tiennent pas compte de cette déduction

Vous vivez...	... seul(e) et n'exercez aucune activité		... en couple et aucun ne travaille
Vous n'avez aucun enfant	474,93 € (609,87 € pour une femme seule enceinte de son premier enfant)		712,40 €
Vous avez des enfants	Tous ont plus de 3 ans	Le dernier a moins de 3 ans	Quel que soit leur âge
1 enfant	712,40 €	8013,16 €	854,88 €
2 enfants	854,88 €	1016,45 €	9997,36 €
Par enfant supplémentaire	+ 189,97 €	+ 203,29 €	+ 189,97

ASS et RSA compatibles avec une reprise d'activité

Si vous retrouvez un emploi à temps complet ou partiel, vous pourrez continuer à bénéficier d'une aide.

Deux cas de figure :

Vous perceviez l'ASS

Le complément de revenu dépend du nombre d'heures travaillées.

- En dessous de 78 heures par mois, il est versé pendant douze mois au maximum, sauf exception, et est calculé en fonction des gains que procure l'activité salariée.
- À partir de 78 heures par mois (ou en cas d'activité non salariée), vous continuez à recevoir la totalité de l'ASS pendant les trois premiers mois de votre activité. Ensuite, pendant les neuf mois suivants, on déduit de votre allocation le montant de vos revenus mensuels. En outre, une prime de 150 € vous est versée chaque mois jusqu'à ce que vous totalisiez 750 heures de reprise d'activité.

Vous receviez le RSA

Votre salaire est complété par le montant forfaitaire du RSA duquel on soustrait 38 % de votre revenu et certaines prestations familiales. Le RSA jeunes ouvre droit aux mêmes prestations, sous certaines conditions d'activité.

UN PEU DE CULTURE

Emmanuel Da Silva

Troubadour dans l'âme, Da Silva enchante les amateurs de poésie et de musique avec ses chansons à texte. Mélodies douces, paroles mélancoliques et talent immense caractérisent cet artiste qui monte tranquillement mais sûrement les marches du succès.

Emmanuel Da Silva voit le jour à Nevers en France. Passionné par la musique, il s'intéresse tout d'abord aux sons bruts du punk. Da Silva fondera d'ailleurs son premier groupe sous ce style. Punishment Park ne tiendra pas longtemps car le jeune artiste est soudainement attiré par un genre plus léger qui s'apparente plus au folk. Da Silva s'essaye également à la musique électronique et se produira dans certains festivals en compagnie d'un petit groupe baptisé Venus Coma.

Après avoir vogué longtemps entre deux eaux, Da Silva se fixe sur un style acoustique et plus musical. Il écrit de nombreuses chansons et les envoie à des maisons de disques.

Il se fait remarquer par le chanteur Cali qui lui demande d'assurer les premières parties de ses concerts.

Après avoir été sur les routes de nombreuses semaines pour suivre la tournée de Cali, Da Silva enregistre son premier album.

« Décembre en été » sort en 2005 et devient vite le disque phénomène du moment. Le titre « L'indécision » enregistre de belles ventes tout en étant perpétuellement présent sur les ondes. Da Silva part par la suite en tournée avant de collaborer avec Christophe Ma li. Ce dernier lui demande de composer un titre destiné à paraître sur l'opus de Marina Vénache. L'artiste accepte et écrit « Tout me revient »

« De beaux jours à venir », second album de Da Silva sort en 2007 et marque un tournant pour la carrière du chanteur.

Un artiste aux multiples facettes

Avec « De beaux jours à venir », Da Silva signe des textes plus sombres qui traitent des noirceurs de l'âme humaine et de la société. Jugé plus dur que le disque précédent, l'opus est pourtant très bien accueilli par les fans du chanteur.

Changeant de registre, Da Silva signe la même année deux disques pour enfants. Composés de comptines et de chansons, « Le peuple des dunes » et « Le mystère des couleurs » témoignent de la pluralité de son talent.

Les amateurs de Da Silva attendront deux années pour apprécier un nouvel album. « La tendresse des fous 2009. La qualité des sons et des textes est saluée par les critiques tout en étant largement récompensée par des ventes spectaculaires.

Da Silva publie par la même occasion son premier livre pour enfants intitulé « Billie et les rois de la nuit

La Distance en janvier 2012 confirme que Da Silva cabote avec bonheur le long des côtes de la nouvelle chanson française.

LE MENU DU MOIS

MIDI

Endives de la Baltique

Ingrédients (pour 4 personnes) :

- 8 petites endives
- 8 tranches de saumon fumé
- 20 cl de crème fraîche liquide
- 100 g de gruyère râpé

Préparation :

Laver et éponger les endives. Retirer le cône à l'extrémité de chaque endive pour qu'elle ne soit pas amère.

Les mettre dans le panier de l'autocuiseur et laisser cuire 20 mn après le chuchotement de la soupape.

Les sortir et les laisser égoutter sur un torchon.

Préchauffer le four à 180°C.

Entourer chaque endive d'une tranche de saumon fumé et les poser dans un plat à gratin.

Arroser de crème fraîche et parsemer de gruyère râpé.

Mettre au four à 180°C pour 20 mn.



SOIR

CREPES CAMEL CHOCOLAT

Ingrédients

- 200 g de caramels mous
- 20 carrés de chocolat dessert
- 1 boîte de 800 g de poires au sirop
- 400 ml de lait
- 2 œufs
- 150 g de farine
- 2 cuillerées à soupe de sucre
- 2 cuillerées à café d'huile



Préparer la pâte à crêpe : verser la farine dans un saladier, creuser un puits, ajouter les œufs, le sucre et l'huile. Délayez au fouet en versant petit à petit le lait.

Egoutter et couper en dés les poires.

A l'aide d'un couteau, couper les carrés de chocolat en 4.

A l'aide de la paire de ciseaux, couper les caramels en dés.

Huilez légèrement la poêle et fais-la chauffer.

Hors du feu, verser de la pâte à crêpe et étalez-la sur toute la surface.

Fais cuire la crêpe à feu doux en répartissant rapidement dessus des dés de caramels, des morceaux de chocolat et de poires sur toute la longueur. Laisse cuire environ 1 minute pour que le caramel et le chocolat fondent.

Replie les bords au-dessus de la garniture, servez et dégustez immédiatement

Mot d'auteur: La solitude est un jardin où l'âme se dessèche, les fleurs qui y poussent n'ont pas de parfum.

Marc Levy

Trucs et astuces - Trucs et astuces - Trucs et astuces - Trucs et

Anti-fourmis

Mélangez 2 cuillères à soupe de farine avec 2 cuillères à café de sel et puis rajoutez du vinaigre blanc jusqu'à obtenir un mélange légèrement pâteux et éparpillez-le. Ce mélange fonctionne vraiment mais il ne dure que 3 à 4 semaines

Traiter une peau sèche avec une pommade maison

Lorsqu'on a la peau sèche, il faut l'entretenir et la traiter au quotidien. Pour cela, on peut se préparer une pommade maison faite avec des produits naturels.
Il faut mélanger un jaune d'œuf à une grosse cuillère d'huile d'olive et rajouter une petite cuillère de miel et le jus d'un citron. Mettre le mélange un quart heure sur la peau et rincer à l'eau tiède

Faire tenir un rouge à lèvres longtemps

On peut avoir le plus beau des rouges à lèvres, si il ne tient pas, il ne sert pas à grand-chose. Pourtant il existe un truc qui va bien le faire tenir.
Il suffit de passer un crayon à lèvres sur toute la surface de ces dernières avant de passer ensuite le rouge à lèvres qui durement ainsi plusieurs heures

naissances - Testez vos connaissances - Testez vos connaissances

Combien de kilomètres séparent la péninsule Ibérique du Maroc ?

84 km

14 km

34 km

Quel est le métier de David Addison dans Clair de lune ?

Journaliste

Voleur

Détective privé

Une " Palatine " est ?

Une courte écharpe en fourrure

Une houppelande de voyage

Une toge de sénateur romain

**Pour les solutions des jeux de ce numéro :
rendez-vous le mois prochain.**

Solution des jeux du numéro 249

Aux États-Unis, un match de basbet-ball se déroule en 4 fois 12 minutes

"Les vieilles choses, il faut les laisser pour les rats" a été écrit par Marcel Aymé

Le chapeau Fédora tire son nom d'une pièce de Victorien Sardou



Votre abonnement au "Chômeur Déchaîné" prend fin. Vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé par celui-ci, parlez lui en ou encore mieux, offrez lui l'abonnement de votre mensuel préféré. Détachez le premier bulletin et envoyez le ainsi que votre règlement, à l'adresse figurant sur celui-ci.

L'adhésion à l'Association est aussi importante, elle permet à celle-ci de se développer encore plus et de lutter plus efficacement contre le chômage. "Adhérer c'est lutter". Si vous voulez adhérer à l'Association envoyez le deuxième bulletin ainsi que votre règlement à l'adresse indiquée.

D'avance merci.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU CHÔMEUR DÉCHAÎNÉ

NOM : PRÉNOM :
 ADRESSE COMPLÈTE :
 VILLE : CODE POSTAL :
 PROFESSION ACTUELLE OU ANTÉRIEUR (FACULTATIVE) :

ABONNEMENT ☐	ABONNEMENT ORDINAIRE 15 EUROS ☐
	ABONNEMENT D'ENCOURAGEMENT. A PARTIR DE 20 EUROS ☐
RÉABONNEMENT ☐	ABONNEMENT ANNUEL DE SOUTIEN..... 40 EUROS ☐

*Bulletin à renvoyer
avec votre règlement*

**Association pour le Droit au Travail;
 4 tour Blois 15 rue Vincent Auriol Grande Résidence
 ➡ BP 159 - 62303 LENS Cedex
 C.C.P. Lille 8959.70 A**

BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LE DROIT AU TRAVAIL

Nom : Prénom :
 Adresse complète :
 Ville : Code Postal :

Adhésion 2012

☐	Adhésion pour l'année	10 EUROS	☐
	Adhésion pour un trimestre	2,50 EUROS	☐
	Je m'engage à envoyer	2,50 EUROS par trimestre	
	si je choisis de verser	2,50 EUROS par trimestre	☐

*Bulletin à renvoyer
avec votre règlement*

**Association pour le Droit au travail
 4 tour Blois 15 rue Vincent Auriol Grande Résidence
 ➡ BP 159 - 62303 LENS Cedex
 C.C.P Lille 8959 . 70 A**

AGENDA

**Permanences du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**

Contact sur le web : droit-au-travail@wanadoo.fr

L'association est fermée tous les lundis après-midi

Pour tous problèmes individuels, il est préférable de prendre un rendez-vous.

Afin que vous n'attendiez pas inutilement.

Site Internet: Droit.au.travail.chez.com

Ateliers pratiques

Atelier d'écriture : sur rendez-vous

Comité de rédaction : une fois par mois renseignez-vous.

Atelier informatique : le mercredi de 14 h à 17 h et le jeudi de 9 h à 12 h Initiation, Internet, développer ou découvrir Word, Excel, Accès et PowerPoint, etc...

Couture : le vendredi de 14 h à 17 h

Épicerie Solidaire : ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Inscription pour l'épicerie : du mardi au vendredi de 14 h à 17 h à l'Association, auprès de Corinne, ou Patricia.

CHOM'exprime: Groupe de paroles Animé par Joël tous les jeudis de 14 heures à 16 heure 30

CHOMIQUE



Miroir

Une femme se regarde dans le miroir en disant à son mari:

- Je suis affreuse, j'ai énormément grossi. Chéri s'il te plaît, fais-moi un compliment...
- Bien sûr mon amour, tu as une très bonne vue !

Question sur les Anges

Dis, maman, un ange ça vole?

- Bien oui...

- Mais pourquoi, alors, la servante ne vole-t-elle pas?

- Pourquoi dis-tu ça?

- Parce que papa a appelé la servante mon ange...

- Attends demain, tu vas voir qu'elle va voler.

Arrêt de bus

C'est l'histoire de deux blondes à un arrêt de bus. L'une dit à l'autre:

- J'attends le bus n°3 et toi ?
- Moi c'est le n°5.

Tout à coup le bus n°53 surgit et les deux blondes se mettent à crier toutes les deux :

- Oh chouette, on va pouvoir faire la route ensemble!!!

A l'improviste chez un copain

Un gars arrive chez un copain à l'improviste, et veut passer la nuit chez lui. Son copain est désolé de lui annoncer qu'il ne peut lui offrir une chambre pour lui tout seul et lui dit:

- Tu peux dormir dans le salon ou dans la même chambre que Bébé.
- Bébé ? Ca pleure toute la nuit. C'est bon je vais dormir au salon...

Le lendemain matin il va à la salle de bains et y rencontre une superbe jeune fille.

- Bonjour, qui êtes-vous ?
- Je suis Béatrice mais vous pouvez m'appeler Bébé. Et vous qui êtes-vous?
- Le roi des cons !